INTERCOMPRÉHENSION ÉCRITE
&
RELATIONS INTERNATIONALES

De l'anglais vers le français

Jacqueline DEMARTY-WARZÉE et Antoinette ZABARDI

Association CILAROM

23 mai 2016

Nos contenus sont sous licence Creative Commons, libres de diffusion.
Toute parution peut donc être librement reprise et partagée à des fins non commerciales,
à la condition de ne pas la modifier et de mentionner les auteures et URL d'origine activée.

Sommaire du dossier 0

0.1. Présentation du module

0.2. Guide de l'animateur

BY NC ND

0.1. Présentation du module

29 novembre 2015

Présentation du module *Intercompréhension et Relations internationales*

Réalisé à la demande de l'Organisme international de la Francophonie, c'est un **ensemble de huit dossiers rassemblant un corpus de *20 documents authentiques* en *français***, issus du domaine des *réunions internationales*, qui sert de base de départ à une *lecture en intercompréhension* pour un public plurilingue, composé d'anglophones ou de personnes non natives mais possédant un excellent niveau en anglais, et exerçant leurs activités professionnelles au sein des institutions de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres organisations intergouvernementales régionales.

Objectif : en un temps limité (une trentaine d'heures minimum) le module a pour objectif de rendre des agents de ces institutions capables de lire en français, *de façon autonome*, les documents qui circulent dans le domaine des réunions internationales (ordre du jour, directives, traités, accords, règlements).

Méthodologie : les animateurs du module s'appuieront sur les acquis professionnels, linguistiques et culturels que possède préalablement le public cible : ainsi dans la lecture en intercompréhension (cf. rubrique Intercompréhension) grâce à une série de tamis ou filtres, procédés dûment répertoriés et utilisés, l'anglais servira de langue-pont, et régulièrement aussi le latin (connu de la plupart des juristes), ainsi que d'autres langues romanes ou germaniques. De surcroit, cette lecture en intercompréhension sera facilitée par d'autres rubriques telles que *Le saviez-vous ?* (éclairage sur les contextes géopolitiques, économiques et historiques), *La Vie des mots* (mise en évidence des proximités lexicales entre l'anglais et le français du fait de leur histoire et de leurs origines), *Langue et discours* (rubrique qui vise, par un usage « discret », restreint et ponctuel de la grammaire, à dégager les caractéristiques syntaxiques et textuelles récurrentes dans ces documents législatifs et juridiques, le plus souvent similaires tant en anglais qu'en français).

En accompagnement au corpus rassemblé, sont également proposés un « guide pour l'animateur » dans lequel toute la démarche est expliquée et exemplifiée, des documents authentiques lisibles et clairs pour les apprenants, des documents didactisés à l'attention des animateurs, des documents complémentaires, à quoi s'ajoutent enfin quatre annexes (dont une riche bibliositographie).

Modalités : les trente heures (ou davantage) du module peuvent être distribuées de bien des manières ; par exemple : en deux sessions de 15 heures, en trois sessions de 10 heures, en 10 fois trois heures hebdomadaires, soit encore en intégrant la lecture en intercompréhension de ces dossiers (qui relèvent de la communication spécialisée) à un cursus de français de communication courante pour des étudiants s'intéressant au domaine des relations internationales. Auteures : Jacqueline DEMARTY-WARZÉE et Antoinette ZABARDI, association CILAROM (Compréhension et Intercompréhension en langues romanes).

Contact/courriels : jdemartywarzee@gmail.com et azabardi@gmail.com

CC BY NC ND

Guide de l'animateur

Jacqueline DEMARTY-WARZÉE et Antoinette ZABARDI

Association CILAROM

30 septembre 2015

BY NC ND

Sommaire du guide de l'animateur

		Page
	Introduction	6
1.	**RECOMMANDATIONS À L' « ANIMATEUR / ENSEIGNANT / FACILITATEUR »**	6
	1.1. *Prérequis souhaitable : aptitude plurilingue*	6
	1.2. *Formation FLE et souplesse pédagogique adaptées à une situation d'enseignement originale*	7
	1.3. *Formation spécialisée : entrer dans un domaine de spécialité*	8
2.	**L'INTERCOMPRÉHENSION : DÉFINITIONS, REMARQUES ET PRÉCISIONS RELATIVES AU CORPUS PRÉSENTÉ DANS LE MODULE**	10
	2.1. *Pourquoi choisir l'intercompréhension anglais → français ?*	10
	2.2. *Une langue-pont, l'anglais*	11
	2.3. *Une autre langue-pont, pourquoi pas le latin ?*	12
3.	**INTERCOMPRÉHENSION ÉCRITE et REGARDS CROISÉS SUR L'ANGLAIS/LE LATIN/LE FRANÇAIS**	13
	3.1. *Intercompréhension : entrées par le lexique*	13
	3.2. *Intercompréhension : une grammaire discrète*	14
	3.3. *Intercompréhension et discours juridique*	15
4.	**VADEMECUM POUR L'ANIMATEUR**	16
	4.1. *Description du corpus et du module*	16
	4.2. *Plan du document animateur*	19
	4.3. *Contenu du document animateur : mode d'emploi et explications*	19
	4.4. *La question de l'évaluation*	36

Introduction

Ce guide s'adresse aux *animateurs* qui auront en charge le *module INTERCOMPRÉHENSION ÉCRITE & RELATIONS INTERNATIONALES* de trente heures, organisé à l'intention d'un *public cible* familier des réunions internationales (agents de l 'Union européenne, agents des États membres et des États associés, agents des organisations internationales).

Son objectif essentiel est de les aider à acquérir la *capacité de lire en français* des *écrits* qui circulent principalement en anglais dans leur sphère professionnelle, afin de leur permettre par la suite de mener un apprentissage en autonomie du français écrit de leurs professions.

1. RECOMMANDATIONS À « L'ANIMATEUR/ENSEIGNANT/FACILITATEUR »

On dit souvent qu'on peut animer un séminaire d'intercompréhension sans connaître toutes les langues d'un corpus rassemblant des documents de communication courante. C'est exact. En effet, il n'y pas en pareil cas d'«enseignant » – au sens de spécialiste d'une discipline - puisqu'on est rarement locuteur de toutes les langues romanes (ou germaniques ou slaves). Toutefois, dans le cadre du module présenté, la « situation d'enseignement » sort du cadre ordinaire comme on va le voir.

1.1. *Prérequis souhaitable : une aptitude plurilingue*

Le module est construit dans une *perspective plurilingue*, dans la mesure où l'on s'appuie sur le fait que chaque participant possède une première langue, l'anglais (soit comme langue maternelle soit comme **langue vivante 1** (LV1), **et** une ou plusieurs autres langues, dont le **français au niveau A2**.

En conséquence, l'animateur devra pour sa part :

- posséder un niveau C1 en français (s'il n'est pas natif) ;
- avoir acquis une base d'anglais suffisante, en particulier une compétence de réception écrite, voire de réception orale ;
- avoir fréquenté d'autres langues, romanes notamment, ainsi que, si possible, le latin, pour passer aisément dans ses échanges avec les participants, de l'anglais au français, mais aussi, à partir de ces deux langues, se tourner vers d'autres langues, afin de faire acquérir « la conscience d'un continuum des langues » (cf. les rubriques Intercompréhension, La vie des mots et les tableaux transversaux en différentes langues proposés à cet effet au cours du module).

Le monolinguisme sera évidemment proscrit, étant donné que les participants, dans leurs échanges professionnels, circulent régulièrement d'une langue à l'autre et baignent dans le multilinguisme[1]. De surcroît, ce serait aller à l'encontre de l'un de nos principaux objectifs,

[1] Le plurilinguisme est le fait pour une personne ou un groupe de personnes d'avoir des compétences variées dans plusieurs langues. Le multilinguisme renvoie à un espace géographique où se parle un assez grand nombre de langues, sans nécessairement que les personnes qui habitent cet espace les utilisent toutes, comme c'est le cas pour l'Europe.

l'accès à l'autonomie de l'apprentissage : « toute stratégie de compréhension fondée sur tous les apparentements possibles entre langues ne peut qu'être bénéfique à l'autonomisation des apprentissages » (J.-C. Beacco, in P. Escudé et P. Janin, 2010, préface de *L'intercompréhension, clé du plurilinguisme*).

Cette indispensable fréquentation d'autres langues pour préparer les moments de travail et d'échanges avec les participants suppose aussi de disposer de divers dictionnaires (français, anglais, autres langues romanes, y compris latin), ce qui devient extrêmement facile de nos jours avec l'usage des tablettes et ordinateurs portables. Cf. Sites de ce genre sur Internet (bibliositographie en annexe 4). On pourra également y recourir durant le module dans le cadre de travaux en petits groupes.

1.2. Formation FLE et souplesse pédagogique adaptées à une situation d'enseignement originale : un certain nombre d'exigences

Dans la mesure où le double objectif du module n'est ni une initiation ni une sensibilisation à l'intercompréhension, mais qu'il vise à un véritable apprentissage de la compréhension écrite en français en même temps qu'à l'autonomisation des apprenants, un certain nombre d'exigences s'impose :

a) Il est indispensable que l'animateur ait préalablement reçu une formation d'enseignant en français langue étrangère (FLE) : maîtrise du fonctionnement de la langue française, maîtrise de la didactique du français et expérience du travail en groupe avec des adultes dans un contexte multiculturel ;

b) Il lui est également indispensable de faire preuve de *souplesse pédagogique et d'adaptabilité*. Le travail en intercompréhension, mais aussi en français de communication spécialisée, ne peut donner de bons résultats que si l'on sort de la communication *verticale* du Maître à l'Élève et qu'on privilégie la communication *horizontale* pour faire circuler les connaissances dans le groupe ;

c) L'animateur devra s'efforcer d'aider les apprenants à mobiliser *tous leurs acquis antérieurs* tant linguistiques que culturels et professionnels ; car si l'animateur est expert dans son domaine – la langue française – il faut souligner que les participants possèdent, quant à eux, une excellente connaissance et une très bonne pratique de l'anglais, et, d'autre part, sont experts dans leur domaine professionnel.

d) Cette situation d'enseignement originale impose de ce fait de ne pas s'enfermer absolument dans une *doxa* (théorie ou doctrine d'enseignement/apprentissage) et de ne pas obéir aux *diktats* formulés çà et là. Tels : « il ne faut jamais traduire dans la langue de l'apprenant ! », « je suis spécialiste du français, les contenus professionnels ne me concernent pas », « il faut absolument respecter une progression grammaticale », etc.

e) L'ensemble de ces contraintes découle de cette situation d'apprentissage originale : il s'agit en effet d'un module de français de communication professionnelle dont

CC BY NC ND

l'objectif est *de rendre*, en une trentaine d'heures, des agents anglophones de grands organismes internationaux *capables de lire en français* (compétence partielle) – de façon plus ou moins rapide, plus ou moins approfondie selon leurs capacités – *des documents officiels* qui circulent dans leur sphère d'activité, par le biais d'une démarche pluridimensionnelle : *intercompréhension et interculturalité* alliées à une *approche linguistique des discours spécifiques*.

1.3. Formation spécialisée : comment entrer dans un domaine de spécialité ?

Pour enseigner le français à des professionnels chargés de dossiers européens et internationaux, il est fortement recommandé de s'initier progressivement à *un* domaine de spécialité – notamment celui du droit des relations internationales - en passant par une étape intermédiaire de renforcement de sa culture générale dans les domaines politique, économique, social, culturel, technologique, etc. Il est utile aussi de connaître les enjeux et les débats entourant des thèmes d'actualité tels que le développement durable, les mouvements migratoires, les défis de l'éducation, les progrès des nanotechnologies, l'euro et le système bancaire européen, etc. Et de les connaître à différents niveaux d'analyse : son propre pays, la France, l'Europe et le monde.

Entrer progressivement dans un domaine de spécialité, c'est, dans un premier temps, apprendre à s'y repérer**,** sans pour autant essayer de devenir spécialiste, afin d'acquérir une *culture minimale* du domaine choisi. Cela permet d'accumuler des connaissances, des informations et des savoirs, de mieux communiquer avec les apprenants et de faciliter la recherche et la sélection des documents utiles pour les corpus. Par exemple, il est recommandé de connaître l'histoire de la construction européenne, le processus d'élaboration des traités internationaux et des actes juridiques communautaires, de savoir en quoi consiste un marché commun ou une union douanière, de comprendre comment est appliqué le principe de la libre circulation des personnes et quels organes sont impliqués dans les processus.

Le domaine des relations internationales est un des plus intéressants à aborder car il est pluridisciplinaire : histoire des relations internationales et droit des relations internationales sont à apprivoiser en premier, puis les thématiques couvertes par les politiques communautaires (commerce, développement durable, circulation des personnes, politique étrangère, sécurité sanitaire des aliments, politique vétérinaire, espace, etc.).

Une méthode de travail efficace pour entrer, en autoformation, dans un domaine spécialisé consiste à chercher les réponses aux questions du tableau ci-dessous. Cet ensemble de questions sert de plan de travail. Ces recherches permettent aussi de rassembler efficacement les documents utiles à la constitution d'un corpus de textes.

Une autoformation est, on le voit, indispensable. Pour ce faire, les animateurs consulteront avec profit, en annexe, la bibliositographie sélective et thématique proposée.

Questions et pistes à explorer

Sur le thème : « Marché commun européen

N°	Questions	Pistes à explorer	Marché commun européen
1	Qu'est-ce que c'est	Définition	Différentes définitions : zone de libre-échange, union douanière, marché commun, union économique
2	Depuis quand ?	Historique	Chronologie de la mise en place du marché commun – années fondatrices
3	Pourquoi ?	Raisons du développement	Origines de la CECA, de la CEE – 2nde guerre mondiale…
4	Qui est concerné ?	Acteurs	Institutions européennes, institutions nationales, lobbies, organisations de marché, représentants des grands industriels, citoyens, etc.
5	Sur quelle(s) théorie(s) économique(s)	Recherche de la logique économique	Le protectionnisme, le libre-échange, les avantages comparatifs
6	Dans quel cadre juridique ?	Législation	Différence entre politique intergouvernementale et politique communautaire – sources du droit européen : écrites, non écrites, etc.
7	Quelles sont les structures ?	Repérer toutes les structures	Institutions de l'UE : Commission, Parlement européen, Cour de justice de l'UE, Comité économique et social, Comité des Régions, agences, etc.
8	Où, jusqu'où ?	Les limites de l'UE	Les différents élargissements, l'Europe de l'Atlantique à l'Oural, les prochains élargissements
9	Comment ?	Fonctionnement de l'UE	La naissance, la vie, la mort d'un acte juridique européen, l'élaboration des politiques communautaires
10	Quel produit ou service ?	Activités de l'UE	Livres verts, livres blancs, directives, règlements, décisions, avis, recommandations, etc.
11	Quel rôle ?	Place par rapport aux autres zones	Place de l'UE parmi les partenaires mondiaux, poids économique, échanges, l'OMC, etc.
12	Conséquences ?	Mesure des effets de l'UE	Croissance, niveau de vie, entente entre les peuples, …

2. L'INTERCOMPRÉHENSION ÉCRITE : DÉFINITION, REMARQUES ET PRÉCISIONS RELATIVES AU CORPUS PRÉSENTÉ DANS LE MODULE

L'INTERCOMPRÉHENSION ÉCRITE est la clé de voûte de notre module. Elle se définit comme un ensemble de moyens mis en action (par l'apprenant et par l'animateur) – de façon plus ou moins consciente pour l'un, plus ou moins explicite pour l'autre – en vue de comprendre la/les langue(s) d'autrui ou en être compris, par écrit ou oralement, de manière plus ou moins spontanée, en allégeant l'appareil morphosyntaxique usuel, en misant sur le GOÛT des langues et l'intérêt pour autrui, en misant aussi sur les aptitudes en langues plus ou moins développées selon les individus, selon leurs besoins, leur motivation, leur curiosité…

Concernant le corpus constitué, il importe de souligner que le choix de proposer des documents *en français* accompagnés de leur double *en anglais* est volontaire et a pour but d'aider les animateurs ainsi que les participants à vérifier leur compréhension des passages difficiles et à montrer chaque fois que possible la proximité entre les deux langues. Les principaux documents retenus (tels les traités et les textes législatifs) sont d'une grande « qualité » dans la mesure où ils sont « *authentiques* » (rédigés par des juristes linguistes dans les langues officielles de l'ONU ou de l'UE) ; quant aux autres textes (ordre du jour, programme de travail de la Commission de l'UE,…), ils sont traduits et « *révisés* » par des professionnels expérimentés des services de traduction.

2.1. Pourquoi choisir l'intercompréhension anglais → français ?

Le français a perdu du terrain dans un domaine où il rayonna pendant quatre siècles, celui de la diplomatie. De nos jours, s'il demeure l'une des langues de travail à l'ONU (anglais et français) ou dans les instances européennes, on ne peut nier le fait que l'anglais est devenu *lingua franca* dans les domaines politiques, scientifiques, économiques. Les représentants des nouveaux pays européens entrants pratiquent peu le français, quand bien même ils l'ont appris à l'école.

Aussi, comme on vient de le signaler, c'est sur un corpus de documents en français, qui ont leur double en anglais, que l'attention se portera – dans le souci constant de (dé)montrer que loin de s'opposer à l'anglais, les deux langues sont complémentaires et que le français et l'anglais ne sont pas des langues si éloignées qu'on le croit généralement. Notre module tendra à prouver un fonds de parenté partagée et une *assez* grande proximité entre elles. On verra aussi que la connaissance de l'une aide à celle de l'autre et vice versa.

D'un point de vue multilingue, la plupart des langues européennes (hormis le finnois, le hongrois et le basque) ont une même et très lointaine origine, l'indo-européen. Trois grandes familles de langues, parmi d'autres, sont issues de cette racine commune : les langues romanes issues du latin (français, espagnol, italien, portugais, roumain, etc.), les langues germaniques (anglais, allemand, danois, néerlandais, etc.) et slaves (russe, polonais, tchèque, slovaque, slovène, etc.).

Ces langues, du fait des guerres, des invasions, des religions, des échanges politiques et commerciaux se sont rencontrées, heurtées, croisées et ont emprunté au fil des siècles des termes et des formes les unes aux autres. Elles ont ainsi été le véhicule de grandes cultures,

la langue de grands empires ou de royaumes importants. Et la majorité de ces langues peuvent jouer le rôle de *langues-passerelles* ou *langues-ponts* entre les familles de langues.

2.2. Une langue-pont, l'anglais

Généralement, le « jeu intercompréhensif » s'effectue entre langues apparentées de même famille, mais il arrive que l'on recoure à une autre langue, non apparentée, comme *langue-pont* pour accéder à une ou à d'autres langues d'un autre groupe. Ce sera le *défi* de ce module : l'anglais étant la langue professionnelle et sans doute usuelle du public du module, c'est sur elle qu'on s'appuiera pour accéder à la lecture des documents français du corpus.

Pourquoi l'anglais ? La langue anglaise est une « langue germanique », dont le lexique provient aussi, en large part, d'une langue romane, le *roman*, français médiéval issu du latin. En effet, si l'occupation romaine ne laissa que de peu de traces en Angleterre où les Saxons s'étaient installés auparavant, en revanche l'arrivée de Guillaume le Conquérant (vainqueur à Hastings en 1066) et, à sa suite, celle de seigneurs normands entrainèrent des modifications plus profondes. L'usage du LATIN se répandit chez les lettrés, à la Cour, dans l'administration, le clergé, mais aussi l'usage de « l'anglo-normand » (le français en ce temps-là était ainsi appelé). Certains mots anglais furent redoublés par une appellation normande. Durant les XIII^{e} et XIV^{e} siècles et plus encore à la Renaissance, de nouveaux concepts furent dénommés dans les domaines des finances et des affaires, de la justice, de la religion, de la guerre, de la médecine et même dans celui des vêtements – la mode !

Si sans conteste le fonds lexical de l'anglais est la langue germanique (sur les 1.000 mots les plus fréquents de l'anglais, aucun n'est issu du français), il n'en demeure pas moins que, en prenant cette fois le lexique dans sa globalité, *les mots d'origine française représentent près des deux tiers du vocabulaire savant, spécialisé, de la langue anglaise.* Dans la langue du droit des relations internationales, qui caractérisent le corpus de documents retenus, la proportion est plus grande encore. Les deux langues se différencient surtout par la prononciation et la phonologie où l'écart s'est irrémédiablement creusé.

Au niveau scriptural, par exemple, on observe pour tous les termes d'origine française, en anglais :

- le respect de la graphie française : le fameux « connoisseurs » qui s'écrivait et se prononçait ainsi ;

- des transformations phoniques (de prononciation) qui sont transposées à l'écrit : charpentier → carpenter ;

- le maintien de la prononciation d'origine avec une graphie anglaise : aisé → easy ;
- une homographie complète anglais et français : parties → parties ; efforts →efforts ; conflit → conflict ; personnel → personnel (mots pris dans notre corpus) ;

Mais des glissements sémantiques apparaissent peu à peu, ce qui est normal, qui ont entraîné l'apparition de « **cognates** », appelés plus familièrement « **faux-amis** ». Ainsi (dans notre corpus), le mot « délai » passe en Angleterre mais, peu à peu, le sens premier disparaît et devenant delay, il signifie maintenant « retard » en anglais.

Il faudra savoir tirer profit de ces faux-amis et non s'en méfier ou s'interdire de les désigner ; il est temps de changer radicalement la façon de voir les faux-amis ; on en a surestimé le danger, ce qui compte, c'est la reconnaissance d'un terme, non son transfert négatif.[2] Nous adopterons cette perspective car il s'agira de faire prendre plutôt conscience des similarités et des différences de manière réfléchie et appropriée entre langues en contact (cf. la « conscientisation » et les « stratégies métacognitives » mentionnées par Meissner, 2003). Les trois maîtres mots de notre approche seront : **observer/repérer**, puis **comprendre**, et enfin **transférer**.

L'objectif et l'objet principal de notre travail seront d'« activer le trésor des termes d'origine romane qui se cachent dans l'anglais » … du droit, afin d'aider les anglophones à comprendre le français de ce domaine. Une telle approche rend la compréhension des textes français des réunions internationales tout à fait réalisable et enrichissante.

N.B. L'orthographe utilisée pour tous les énoncés en anglais est celle de l'anglais du Royaume-Uni et non pas celle des États-Unis. Par exemple, harmonisation s'écrit avec un « s » en anglais et un « z » en anglais américain.

2.3. Une autre langue-pont, pourquoi pas le latin ?

Le latin fut une langue vivante et riche, qui a profondément innervé nos langues romanes et dont se sont nourries bien des langues européennes dont l'anglais.

Le public cible de ce module est composé de nombreux juristes qui, dans leur pays, ont eu, pour certains, la chance d'étudier le latin. Cette langue « morte » est donc pour eux un pré-acquis et il serait dommage de mettre aux oubliettes ce savoir. Le latin constitue un moyen d'accès à la compréhension écrite des textes du corpus et à une prise de conscience d'un *continuum* linguistique qui les conduira de l'anglais au français, du français aux langues romanes et à d'autres langues.[3]

Ce qui a été pour nous une *hypothèse de départ* s'est trouvé amplement confirmé, et, à chaque page du corpus, maintes fois exemplifié.

---

2 Pour H. Klein (2007, ELA n°249, p.8) : « L'avantage pour l'apprenant est environ cinq fois plus grand que le prétendu dommage qui est de toute façon minimisé, sinon annulé, par la contextualisation ». G. Forlot (2007, dans ce même numéro d'ELA n°249), quant à lui, recommande de « capitaliser la proximité linguistique » (dès le primaire) par des activités d'éveil à cette proximité par « repérage, découpage, mise en réseau ». « Il faut optimiser toutes les similitudes entre les deux langues en contact » (G. Forlot, in ELA 149, 2008, pp 77-92).

3 En 1923 déjà Edward L. Thorndike parlait de transfert interlinguistique quand il analysait le rôle du latin pour l'apprentissage des langues modernes — romanes surtout. Et à l'origine de la didactique des langues comme discipline autonome, on trouve, dès le XVIe siècle, l'Espagnol Luis Vives qui croyait que la connaissance du latin faciliterait l'apprentissage des langues romanes (Meissner, op. cit.).

3. INTERCOMPRÉHENSION ÉCRITE ET REGARDS CROISÉS SUR L'ANGLAIS/LE LATIN/LE FRANÇAIS

L'entrée la plus naturelle de la lecture intercompréhensive se fait par la transparence lexicale et plus largement on accorde une place essentielle au lexique. Or, il serait dommage de laisser de côté l'entrée syntaxique et l'approche discursive dans la mesure où l'accès au sens passe très largement par les constructions grammaticales et les régularités du discours. La pratique régulière montre que lexique/syntaxe/discours sont indissociables.

3.1. Intercompréhension : entrées par le lexique

Dans la lecture intercompréhensive guidée qui est proposée, le lexique tient une place importante.
Aucune langue n'étant une complète *terra incognita*, on peut toutes les aborder en usant de ce que le linguiste allemand F.-J. Meissner a désigné sous le terme de *tamis,* sorte de filtre qui permet une classification des termes lexicaux facilitant l'accès au sens.[4] Nous en avons retenu quelques-uns.

Il y a tout d'abord, en premier, un *lexique international* issu du grec ou du latin, ancien ou de création plus récente : ainsi dans notre corpus, monarchy/monarchie – independance / indépendance – solidarity/solidarité, liberalism/libéralisme, et bien d'autres dans le domaine du droit (et des sciences).

Le deuxième tamis est le *lexique* dit « *panroman* » : particulièrement utile pour l'intercompréhension des langues romanes, il compte environ 400 mots en anglais et 73 qui sont conservés intacts, dans leur orthographe latine : memorandum, processus, locus…

Un troisième tamis, c'est celui de la correspondance phonétique (et même orthographique) proche entre le terme anglais et le terme français : aisé/easy, similaire/similar, hommage/homage, pratiques/practices, périlleux/perilous.

Un quatrième tamis est lié aux graphies et aux prononciations ; certains mots français et anglais sont orthographiés de la même façon mais leur prononciation diffère :
préjudice/prejudice, directive/directive, aviculture/aviculture, codification/codification.

Le dernier des sept tamis aborde les « eurofixes » ou affixes (préfixes et suffixes) d'origine grecque ou latine qu'on peut rattacher au premier tamis. On les retrouve dans beaucoup de langues européennes. Ils sont nombreux dans notre corpus : synergie/ synergy, prépondérant/preponderant, inscription/inscription, ratification/ratification, soumettre/to submit.

Le linguiste allemand, anglophone et francophone, J. Grzega ajoute un autre tamis, les « profile-words » qui ne passent à travers aucun tamis et restent uniques

4 Cinq sur les sept que propose F.-J. Meissner (2003) dans sa nomenclature, et J. Grzega pour l'anglais (2005).

linguistiquement parlant (« individual words ») tels apercevoir/ to perceive, achever/to achieve, profond/profound … Mais cette étrangeté ne nuit en rien à leur transparence.

Le corpus étant axé sur le domaine des relations internationales, un grand nombre de termes ou lexies (noms, adjectifs, pronoms, verbes et adverbes), relèvent du vocabulaire juridique, tant en anglais qu'en français. Nous aborderons plus loin ce point important.

3.2. Intercompréhension : une grammaire discrète

L'animateur devra écarter *a priori* tout recours à un enseignement approfondi et systématique de la grammaire, la priorité étant ici donnée à un apprentissage syntaxique allégé et à la mise en évidence de caractéristiques grammaticales spécifiques au discours juridique. Si grammaire il doit y avoir – et il en faut - elle sera introduite selon les besoins et conçue comme un moyen d'*aider ponctuellement les participants/apprenants à (se) construire progressivement une grammaire de connaissances indispensables à la compréhension.* Cette approche donnera lieu à la formulation d'hypothèses fondées sur l'observation et la prise en compte de *régularités* et des *structures récurrentes,* afin d'accéder à la capacité de lire en français, de comprendre et lire de façon autonome.

Si l'on reprend l'énumération des *tamis* facilitant l'intercompréhension des langues, on note que le sixième s'attache justement aux *structures syntaxiques fondamentales* et aux *régularités* existant dans les deux langues, issues de leurs racines panromanes :

- la présence de déterminants (articles définis et indéfinis) ;

- l'existence d'un pluriel en –s ;

-les cas génitif (complément du nom) et datif (complément d'attribution) marqués par une préposition ;

- la formation d'adverbes au moyen d'une désinence ou d'une terminaison particulière ;

- la construction canonique de la phrase : Groupe Nominal sujet + Groupe Verbal (verbe et ses compléments), avec l'ajout de subordonnées et l'usage de mots de liaison.

Un autre linguiste allemand Horst G. Klein souligne dans son article « L'anglais, base possible de l'intercompréhension » (in ELA n° 149, 2008) qu'il existe neuf phrases de base en anglais, fort proches de l'organisation phrastique du français et d'autres langues romanes. Cela a été constaté tout au long du corpus proposé, et nous avons jugé alors utile de les présenter sous forme de tableaux afin de faciliter la lecture des phrases en français, longues et complexes, mais dont la complexité est identique en anglais.

L'activité grammaticale pourra aussi s'exercer par l'observation des *constructions récurrentes propres au discours juridique*, tantôt proches, tantôt différentes dans les deux langues. Le *transfert linguistique* pourra alors s'opérer par comparaison (cf. par exemple le document 4.1, Règlement intérieur/rules of procedure du Parlement européen) ou par contraste (cf. le document 6.3, règlements/regulation « cosmétiques »).

3.3. Intercompréhension et discours juridique

Les *vingt documents authentiques écrits* rassemblés dans le corpus émanent du domaine du droit international à l'œuvre dans les instances européennes ou internationales. Ils appartiennent à un genre de discours identifié, le *discours juridique*, et ils ont une visée pragmatique : ils sont destinés à transmettre des *information*s, de la plus simple (ordre du jour) à la plus importante (traités, directives, règlements, etc.), et qui, toutes, doivent être diffusées selon des normes précises. Le *discours juridique* est en effet un discours *normé.*

Qu'ont en commun ces documents juridiques et législatifs ? Le linguiste et juriste français Gérard Cornu[5] rappelle que le Droit dans sa forme scripturale se fonde sur nombre d'actes qui ont donné lieu à la rédaction de textes rédigés, « dressés », établis par écrit par des personnes habilitées à le faire. On en remarquera les spécificités suivantes :

a) Ces écrits possèdent une force « *probante* » : la parcelle de puissance publique qu'ils contiennent vient de la « qualité » de ceux qui les ont rédigés, mais aussi de ceux qui les ont reçus ;
b) Ces écrits sont tous *authentiques*, c'est-à-dire que le texte fait foi et autorité et que ni la forme ni le contenu ne peuvent être mis en doute.
c) Ces écrits ont aussi une « *valeur publicitaire* », puisque la loi, le traité, les actes communautaires sont destinés à être connus de tous.
d) Ces actes ont enfin une « *valeur exégétique* », c'est-à-dire qu'ils vont être à la base de nombreuses interprétations, l'écrit étant le support de *l'exégèse*.

La part d'*énonciation* est importante dans le discours juridique (cf. *énonciateurs, récepteurs, contexte, visée intentionnelle*). C'est pourquoi une *carte d'identité,* attachée à chacun des documents, va permettre de les « situer » sur le plan de leur *énonciation* (cf. page 19). Mais, ce qui retiendra surtout notre attention, c'est que le discours juridique est formellement très « marqué » par de nombreuses *régularités lexicales, syntaxiques et textuelles*[6] qui vont tisser ainsi un indispensable réseau d'accès au sens.

En conséquence, ces *récurrences formelles* vont faciliter *l'intercompréhension* des textes français (cf. ci-dessous la rubrique « Langue et discours ») et, de surcroît, faire écho à des *récurrences le plus souvent similaires* à celles repérées dans leur version anglaise.

[5] Gérard CORNU, *Linguistique juridique*, Édition Montchrestien, Domat, Paris 2005.

[6] Martin RIEGEL, Jean-Christophe PELLAT, René RIOUL, *Grammaire méthodique du français,* Paris, PUF, coll. Quadrige, 1994. Rééditions 2014, 2016.

BY NC ND

4. VADEMECUM POUR L'ANIMATEUR

4.1. Description du corpus et du module

L'approche des langues par l'intercompréhension passe par la nécessité de créer un ou plusieurs corpus de documents pour travailler avec les apprenants. On rappellera qu'un *corpus* est un ensemble de documents, authentiques de préférence, écrits ou oraux, voire iconiques ou musicaux, qui apparaissent comme spécifiques et pertinents dans un contexte donné. Compte tenu du public cible, les documents rassemblés sont tous d'ordre scriptural et appartiennent au domaine du droit international général (Convention de Vienne sur le droit des traités), et à celui du droit de l'intégration régionale (règlements et directives de l'Union européenne, documents de la CEDEAO).

Divers *genres de textes* ont été retenus : ordre du jour, journal, résolution, règlement européen, directive, traité.

Les documents du corpus sont ordonnés *du plus simple au plus complexe*, du plus court au plus long. Et dans le cas de documents très longs, seuls des extraits seront proposés à la lecture.

Le corpus est *diachronique*, c'est-à-dire qu'il s'étend de 1958 (année de naissance de la Communauté économique européenne) à 2015, afin de présenter une grande variété de documents produits à des périodes et en des lieux différents.

Enfin, les documents du corpus sont tous *libres de droits*.

Dossier 1 Document 1.1.	Ordre du jour provisoire de la 3364e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires étrangères), du 19 janvier 2015.
Dossier 1 Document 1.2.	Projet d'ordre du jour de la 15e réunion du Comité de l'Administration et des Finances, des 16-17 juin 2014.
Dossier 1 Document 1.3.	Ordre du jour provisoire annoté de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012.
Dossier 2 Document 2.1.	Journal des Nations Unies, Programme et ordre du jour des séances et des réunions du vendredi 12 décembre 2014, New York.
Dossier 2 Document 2.2.	Journal des Nations Unies, Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio de Janeiro, mercredi 13 juin 2012.
Dossier 2 Document 2.3.	Programme de travail de la Commission pour l'année 2015, Annexe de la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions, 16 décembre 2014.
Dossier 3 Document 3.1.	Extraits de la Convention de Vienne sur le droit des traités, 1969, Partie I, articles premier et article 2, Partie VIII, articles 81 à 85.
Dossier 3 Document 3.2.	Préambule du Traité de Rome instituant la Communauté européenne signé le 25 mars 1957.

Dossier 3 Document 3.3.	Accord de Schengen, 14 juin 1985, Préambule et Titre I, article 2 et 3, Titre II, articles 17 et 20.
Dossier 4 Document 4.1.	Règlement intérieur du Parlement européen, 2015, articles 16, 19, 20, 22.
Dossier 4 Document 4.2.	Règlement intérieur du Parlement européen, 2015, articles 24, 25, 26, 27 et 28.
Dossier 4 Document 4.3.	Règlement intérieur du Parlement européen, 2015, articles 50 et 59.
Dossier 5 Document 5.1.	Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 68/275 du 6 juin 2014, Prix des Nations Unies Nelson Rolihlahla Mandela.
Dossier 5 Document 5.2.	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2222 (2015), du 6 juin 2014 sur la protection des populations civiles dans les zones de conflit.
Dossier 6 Document 6.1.	Règlement n°1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne du 15 avril 1958.
Dossier 6 Document 6.2.	Règlement d'exécution (UE) 2015.213 de la Commission du 11 février 2015 établissant les valeurs forfaitaires à l'importation pour la détermination du prix d'entrée de certains fruits et légumes.
Dossier 6 Document 6.3.	Règlement (UE) N° 655/2013 de la Commission du 10 juillet 2013 établissant les critères communs auxquels les allégations relatives aux produits cosmétiques doivent répondre pour pouvoir être utilisées.
Dossier 7 Document 7.1.	Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (version codifiée).
Dossier 7 Document 7.2.	Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur.
Dossier 8 Document 8.1.	Note des Autorités françaises, juillet 2013 - Objet : Réponse des autorités françaises à la communication de la commission consultative de la Commission européenne sur « L'accord international de 2015 sur le changement climatique : définition de la politique internationale en matière de climat après 2020 ». (COM (2013)167).

- *Calendrier, volume horaire et modalités de la formation*

Le volume horaire total de ce module d'initiation est d'environ trente heures qui peuvent être réparties sur quinze séances d'une durée de deux heures.

Ce module est conçu pour un enseignement en *présentiel* comportant une alternance de lectures guidées, d'ateliers et d'exposés ponctuels.

- *Supports pédagogiques*

Ils comprennent : le guide à l'intention des animateurs, les huit dossiers contenant 20 documents didactisés, prêts à être directement utilisés en cours, des documents complémentaires (concernant soit les domaines spécialisés, soit les langues), la bibliositographie sélective, le glossaire du métalangage utilisé dans le module, le glossaire UE-OIG (c'est-à-dire Union européenne – Organisations Intergouvernementales), et les locutions latines utilisées en droit.

Le module en ligne se présente comme suit :

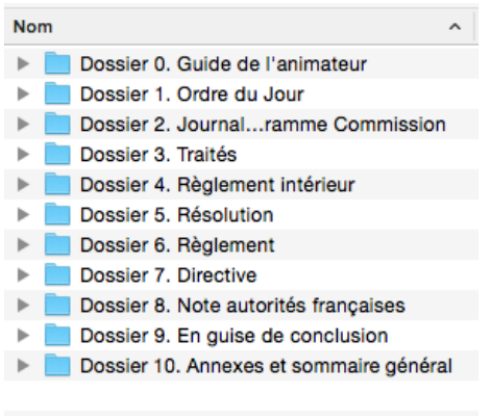

Le premier dossier contient le guide de l'animateur.

Les dossiers 1 à 8 contiennent les documents classés par genre.

Le dossier 9 est consacré à une activité de synthèse.

Le dossier 10 contient les annexes et le sommaire général.

Exemple de contenu d'un dossier : le n° 6
Les documents complémentaires sont rassemblés à la fin, dans le 3e document.

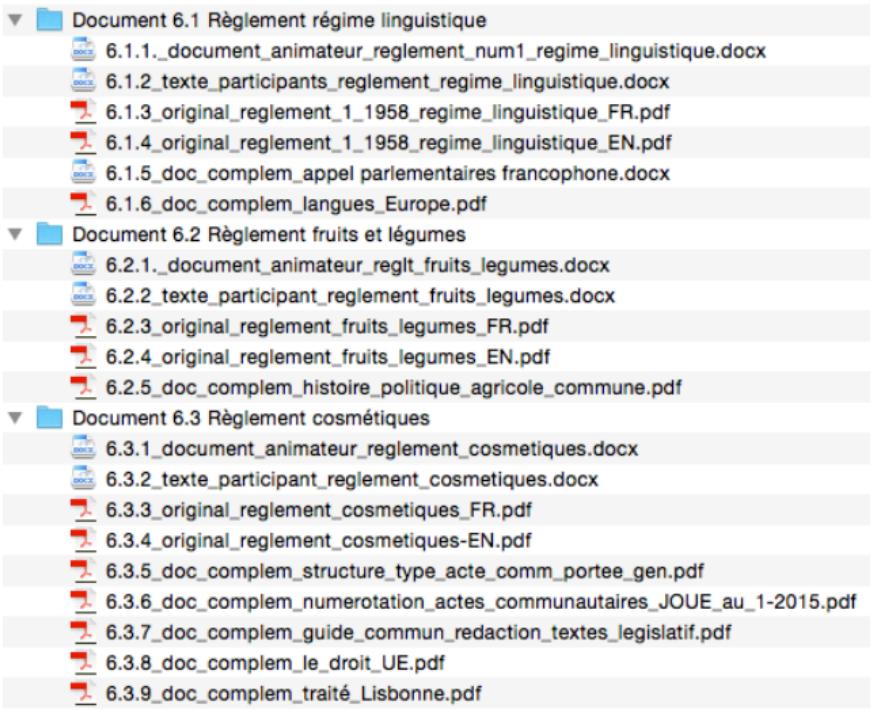

4.2. Plan du document animateur

Chaque document se compose des éléments suivants :
- une page de garde
- un sommaire
- un document authentique en français
- un document authentique en anglais
- une fiche pédagogique comprenant les « étapes » suivantes :

ÉTAPE 1 – DÉCOUVERTE DU DOCUMENT

- Activité d'amorce (éventuellement)
- Consignes de lecture
- Carte d'identité du document

ÉTAPE 2 – LECTURE INTERCOMPRÉHENSIVE DU DOCUMENT

- Texte distribué aux participants
- Texte pour les animateurs
- Lecture guidée
  - *Le saviez-vous ?*
  - *Intercompréhension*
  - *La vie des mots*
  - *Autres emplois de…*
  - *Langue et discours*

ÉTAPE 3 – DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Documents d'appui (à la fin d'un document ou dans le dernier document d'un dossier).

4.3. Contenu du document animateur : mode d'emploi et explications

La page de garde contient des photos ou illustrations qui peuvent servir de documents déclencheurs pour une activité d'amorce.

Les documents authentiques, en format PDF, en français puis en anglais, ont été importés dans le document Word, puis une fois la fiche finalisée, ce document Word a été transformé en PDF. Ce choix permet aux animateurs de disposer de tous les documents authentiques **à l'intérieur même** de la fiche pédagogique. Pour une impression plus nette des documents en format PDF, tous les documents authentiques sont regroupés dans le dossier nommé par exemple « Document 7.1 » et numérotés 7.**1.3** pour le français et 7.**1.4** pour l'anglais. Pour les textes longs tels que traités, conventions, règlement intérieur, les extraits sélectionnés ont été saisis en français et en anglais. Le texte intégral de ces traités ou accords se trouve dans le dossier « Documents complémentaires ».

L'étude de chaque document est organisée selon deux grandes parties appelées « ÉTAPE ». La première est axée sur la découverte et la présentation du document, et la seconde, sur les travaux d'intercompréhension.

Commentaires sur les étapes 1 et 2 :

- **ÉTAPE 1 - DÉCOUVERTE DU DOCUMENT**
  - Activité d'amorce
  - Consignes de lecture
  - Carte d'identité du document

✓ *L'activité d'amorce* (durée conseillée : 10 minutes maximum)

Elle est facultative mais fait surgir des images, des idées et des informations « déjà là », ce qui permet aux participants d'être réceptifs et de faciliter la compréhension du document par anticipation. C'est aussi une incitation au partage des connaissances et à un travail collaboratif indispensable à l'intercompréhension.

✓ *Les consignes de lecture*

Les mêmes consignes de lecture sont réitérées au début de chacun des documents ; elles doivent être suivies le plus strictement possible car elles s'inscrivent dans la démarche de l'intercompréhension :

a) On distribue le *document authentique* en français (entier et/ou dans ses extraits sélectionnés).

b) On fait une *observation globale* du document, c'est-à-dire que l'on repère l'« image du texte » et les entailles typographiques (lettres capitales, caractères gras, italiques, mise entre guillemets, parenthèses, titres, intertitres, cote du document).

c) Puis *en même temps que* l'animateur **lit à voix haute**, lentement et distinctement, le texte ou, de préférence, qu'ils en écoutent un **enregistrement sonore**, les participants **lisent silencieusement** le document.

Cette écoute orale du document est vivement recommandée. Cela peut surprendre, mais cette écoute apporte une **image sonore de la langue cible**, qui permet de faire des correspondances entre la prononciation et les éléments graphiques. L'intonation, les pauses, les mots répétés, les groupes de mots et les énumérations sont audibles aux participants et leur apportent d'utiles indications pour faire des hypothèses sur le sens et pour mieux comprendre ce qu'ils lisent.

✓ *La carte d'identité du document* (durée conseillée : 5 minutes)

Après la lecture visuelle et l'écoute associée à la lecture, établir la carte d'identité du document. C'est une activité qui vise à favoriser la compréhension globale du document et à le présenter au niveau matériel, historique et discursif.

BY NC ND

Le document ci-dessous tiré du document 1.1 rassemble les questions à poser :

1.1	Origine	*Conseil de l'Union européenne.*
	Description matérielle et Organisation du document	*Ce premier document du corpus est un ordre du jour* Document d'une page comportant : le drapeau de l'UE Un numéro de document : n°5258/1/15 REV 1 – OJ/CONS 1 RELEX 23 Un titre : ORDRE DU JOUR PROVISOIRE Version révisée n°1 – présence d'abréviations : CONS, ADD, REV
1.1	Émetteur(s)	Secrétariat du Conseil de l'Union européenne Membres du Conseil des ministres de l'Union européenne
1.2	Date d'émission	19 janvier 2015 - document envoyé aux États membres 14 jours avant la date de la réunion
1.3	Lieu d'émission	Bruxelles, Belgique
1.4	Récepteur(s)	Délégations qui siègent au Conseil des ministres de l'UE, Secrétariat général du Conseil, autres institutions européennes et citoyens du monde (document public téléchargeable)
1.5	Date de réception	14 jours avant la date de la réunion pour les participants au Conseil des ministres de l'UE le jour de la réunion, le 19 janvier
1.6	Lieu de réception	Bruxelles, Belgique
1.7	Genre du document	C'est un ordre du jour, document officiel d'information sur les travaux du Conseil des ministres de l'UE.
1.8	Statut du message	Officiel
1.9	Fonction du document	Ce document communique aux participants le programme de travail d'une séance du Conseil. Il présente point par point les questions examinées pendant la séance plénière.
1.10	Macrocontexte	Toutes les assemblées délibérantes – nationales, régionales, internationales -- ouvrent leurs travaux selon un programme préparé à l'avance, c'est l'ordre du jour. Il contient **la liste des sujets qu'une assemblée doit aborder au cours d'une ou plusieurs séances**.

Commentons en quelques lignes ce tableau que nous appelons à dessein la « carte d'identité » du document car il précise la *situation de communication* et fournit des informations essentielles dans le contexte de notre module **:**

BY NC ND

Origine **:** la traçabilité d'un document doit toujours être précisée, que ce soit en FLE ou dans un corpus comme celui-ci. Premier point à « renseigner » pour *situer* un texte. C'est une habitude à faire prendre à tous.

Description matérielle **:** au premier regard, on peut souvent « reconnaître » un document (une lettre, un article, une publicité ou bien … une loi ou un traité) et dès lors faire des hypothèses et des anticipations.

Organisation **:** on a dit souvent que le *texte est une image* car, avant même de lire le texte, on peut avoir une représentation du genre d'écrit auquel on a affaire et repérer nombre d'informations. Se présente-t-il organisé en paragraphes, en colonnes et en paragraphes, combien y a-t-il de paragraphes ? Ont-ils un titre ? Quels sont les types de caractères utilisés ? A-t-on écrit en caractères gras, maigres, en italiques, en lettres capitales ? Voit-on des mots ou phrases entre guillemets ? Entre parenthèses ? Y repère-t-on des objets iconiques (tels que codes barres, logos, flash codes) ?

Emetteur**(s) :** dans toute communication, l 'émetteur (énonciateur) est celui qui produit un message**,** oral ou écrit (voire iconique, musical…). Les rédacteurs (émetteurs) de l'UE ou d'autres organisations intergouvernementales ont produit ces textes officiels (« message ») selon des rituels d'écriture dûment formatés et obligatoires. Dans la mesure où ils transmettent le Droit, avec toute la « force probante » que cela représente, aucun « écart » ne leur est permis. Notons que ces rituels de langage faciliteront l'intercompréhension chez les participants du module. Pour aller plus loin, l'animateur pourra consulter les ouvrages suivants dans les Documents complémentaires : *Code de rédaction interinstitutionnel de l'UE, Manuel de rédaction et d'édition de l'Organisation des Nations unies, Guide de légistique* (Service de la diffusion du Droit en France).

Date d'émission **:** la date de parution/diffusion du message officiel est toujours importante qu'elle ait ou non une importance *déictique* dans le document (déictique, c'est-à-dire en liaison avec le moment de l'énonciation).

Lieu d'émission **:** le lieu de parution/diffusion du message officiel est important qu'il ait ou non une importance *déictique* dans le document (c'est-à-dire en liaison avec le lieu de l'énonciation).

Récepteur(s) **:** deux sortes de récepteurs : en premier, les *récepteurs officiels* car le message s'adresse aux hauts fonctionnaires et aux membres de l'UE ou de l'organisation concernée, dans la mesure où ils sont les premiers à prendre en compte les informations et/ou les décisions/règlements/directives/traités et à contribuer à leur mise en application. Les autres récepteurs sont les citoyens de tout pays qui peuvent, grâce à l'Internet notamment, consulter à leur guise les sites officiels de l'UE et des autres organisations, car le Droit international obéit à la règle de « publicité » et chacun a le droit d'être informé.

Date de réception **:** importante pour toutes les raisons invoquées ci-dessus

Lieu de réception **:** importante pour toutes les raisons invoquées ci-dessus

Genre du document **:** on établit une distinction entre *genre* de texte et *type* de texte. Pour rappel, le *genre* désigne généralement le roman, le théâtre, la poésie, l'essai, et dans les genres non littéraires, l'article de presse, le manuel scolaire … et dans un domaine spécialisé, comme c'est le cas ici, la loi, le traité, la directive, etc.

Le *type* fait référence à la grammaire de texte. Ainsi le texte informatif se décline en textes de type narratif, descriptif, explicatif, argumentatif, injonctif. Cette caractérisation ne figure pas dans la Carte d'identité.

Statut du document : il est ici sans nul doute *officiel.*

Fonction du document **:** l'intention essentielle de communication à l'œuvre dans les documents rassemblés est d'INFORMER. Si le narratif et le descriptif sont rares, s'y ajoutent parfois l'intention d'expliquer (explicatif) ou celle de convaincre (argumentatif) ou celle de recommander ou d'ordonner (injonctif).

Macrocontexte : du grec *macro-* (grand) et contexte, c'est ce qui se trouve non pas dans le texte mais « autour du texte », au-delà du texte (domaine de l'extralinguistique). On y regroupe des éléments historiques, juridiques, institutionnels et géopolitiques qui éclairent la signification du document. Dans ce point sont également indiqués des liens vers des sites permettant aux animateurs d'approfondir les sujets traités.

❖ ÉTAPE 2 - LECTURE INTERCOMPRÉHENSIVE DU DOCUMENT

L'étape 1 propose une démarche qui relève tant de l'enseignement du français de communication courante que de celui du français de communication spécialisée.

L'étape 2 aborde l'intercompréhension proprement dite, qui n'est pas contradictoire avec l'étape 1.

Chaque dossier comporte deux documents en français :

- L'un doit être **distribué aux participants** comme document de travail avec des lignes numérotées pour se repérer plus facilement ;

- L'autre, également numéroté, **est destiné à l'animateur** : il indique **en gras et en couleur orange**, les termes ou les énoncés qui sont considérés comme non ou peu transparents pour des anglophones, ceux qui peuvent être des faux-amis, ceux qui méritent une explication ou ceux qui sont proches dans les autres langues romanes.

Exemple : document animateur 7.1, Directive oiseaux, considérant (1)

Considérant ce qui suit :

1 **(1) La directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation**

2 **des oiseaux sauvages a été modifiée à plusieurs reprises** et de façon substantielle.

3 **Il convient, dans un souci de clarté** et de rationalité, **de procéder à la codification**

4 **de ladite directive.**

✓ Lecture « guidée »

La lecture « guidée » est le fondement même du travail en intercompréhension.

C'est une lecture qui vise à faire des participants des lecteurs autonomes en français. L'animateur sera le guide, celui qui leur donnera des principes, des habitudes, des stratégies qui seront réutilisables de dossier en dossier.

Comment faire ? une fois le document brièvement balayé des yeux, on commence par écouter le texte une ou deux fois, puis on fait un repérage des entailles typographiques – suivi de la mise en commun, en français ou si nécessaire en anglais, des premières suppositions et remarques –, puis on commence une lecture plus linéaire segment par segment. Un des maîtres mots de la lecture guidée sera précisément le terme « repérage » / « repérer » qu'animateurs et participants devront utiliser dans le métalangage de la classe.

On demande en premier de « repérer » les indices d'accès au sens :

- les mots transparents (cf. intercompréhension ci-dessous) ;
- l'organisation de la phrase (par exemple : un traité peut être constitué d'une seule longue phrase) ;
- les verbes pivots de la phrase (repérage du temps, place du verbe) ;
- les entailles typographiques (pour mémoire : mots en lettres capitales, en caractères gras, en italiques, mise en page, etc.) ;
- les mots de liaison/coordination et conjonction (et, parce que, lorsque, si) ;
- etc.

Pour éviter de bloquer la progression, on utilisera systématiquement le mot « *machin* » et le verbe « *machiner* » pour remplacer des termes dits « opaques » (nom, adjectif, mots de liaison, etc.) et continuer à lire la phrase de bout en bout. On revient ensuite sur « machin » et « machiner » pour en trouver le sens, le plus souvent grâce au contexte étroit (dit aussi *cotexte*).

Pour faciliter l'intercompréhension, l'animateur devra faire preuve « d'empathie linguistique ». Certains des participants ont à surmonter des difficultés multiples : ils transfèrent sur le français leur schéma linguistique anglais souvent doublé du schéma linguistique de leur langue maternelle. En cas de blocage, animateurs et participants pourront s'appuyer sur les propositions et les approximations du groupe qui, par rebonds successifs, aident généralement à comprendre le mot inconnu. En dernier recours, on peut faire appel à la traduction d'un mot, exceptionnellement.

Dans le cadre ci-dessous sont étudiés tous les éléments surlignés dans le texte réservé à l'animateur.

EXEMPLE. Considérons un bref extrait du document 7.1. Directive oiseaux :

L.3	**FR**	**Il convient de procéder à la codification de ladite directive…**	**EN**	**The said Directive should be codified…**

BY NC ND

Chaque terme ou énoncé est repris en français avec en face sa traduction en anglais. Cette traduction **ne doit pas être « donnée » aux participants**. Elle permet, le cas échéant, aux animateurs de valider les hypothèses faites par le groupe et d'apprendre en même temps l'équivalent anglais.

Dans la première colonne : on trouvera l'abréviation « Pt » qui correspond à « point » c'est-à-dire point de l'ordre du jour pour les premiers documents et/ou « L. » ou « ligne » pour les paragraphes rédigés.

A l'attention de l'animateur, nous avons conçu quatre *rubriques* qui fonctionnent comme des **aides pédagogiques** et qui, de toute évidence, ne doivent pas être montrées au public : *Le saviez-vous ?, Intercompréhension, La vie des mots, Langue et discours*. Nous allons commenter chacune d'elles.

La rubrique **« Le saviez-vous ?**

Cette rubrique, toujours signalée par le pictogramme suivant : , s'adresse **aux animateurs** pour leur expliquer de façon succincte les termes spécialisés utilisés en droit international ou européen ; ainsi l'animateur pourra aisément satisfaire la juste curiosité des participants.

Exemple tiré du document 1.1.1.

Le Conseil de l'Union européenne est l'instance où se réunissent les ministres des gouvernements de chaque État membre de l'UE pour adopter des actes législatifs et coordonner les politiques. Attention à ne pas confondre **le Conseil européen** (instance de l'Union qui réunit les chefs d'État et de gouvernements pour débattre des priorités politiques de l'Union) et le **Conseil de l'Europe** qui n'est pas une instance de l'UE mais une organisation internationale régionale européenne.

L'animateur doit comprendre qu'il lui est vivement conseillé de se construire progressivement une culture générale du domaine professionnel en allant consulter les ressources rassemblées dans la bibliositographie en annexe. Cf. également 1.3. du guide de l'animateur.

La rubrique **« Intercompréhension »**

Dans cette rubrique, sont abordés et expliqués les procédés et les stratégies mis en œu**v**re dans nos documents pour parvenir à une intercompréhension satisfaisante.

BY NC ND

1. Première stratégie : langue-pont anglais et repérage des termes transparents

L'anglais est dans le module la première langue-pont vers le français. On considère généralement que près de 40 % du lexique français courant est *transparent* pour les anglophones alors que le pourcentage n'est que de 30 % du lexique anglais courant pour les francophones. Dans notre corpus où la langue législative est fortement représentée, la transparence des termes atteint plus de 70 % tant du côté anglophone que du côté francophone, si toutefois on est spécialiste du domaine.

La première stratégie sera donc de faire repérer les *termes transparents* par les participants spécialistes du domaine. Il existe trois niveaux de transparence[7] :

a) les termes transparents directs
b) les termes transparents indirects
c) les termes opaques

On entend par termes *transparents directs* « tout terme lexical (présent dans un texte produit en langue étrangère) qui possède une forme suggérant directement un terme lexical en langue maternelle de forme écrite et/ou orale quasi identique, ET possédant une signification quasi identique dans les deux langues est considéré comme "transparent direct" ».

Exemples dans notre corpus : ratification / ratification – codification / codification – treaty / traité – directive / directive – to ratify / ratifier - to adopt / adopter – annotated / annoté.

E. Castagne précise que « tout terme lexical qui ne respecte pas les deux caractéristiques précédentes est considéré traditionnellement comme "non transparent" ; et qu'on peut « distinguer deux classes fonctionnelles », d'une part celle des mots véritablement "opaques" et d'autre part celle des mots que nous appellerons "transparents indirects" ».

Plus précisément, nous considérons que les termes lexicaux "opaques" sont des mots lexicaux (présents dans un texte en langue étrangère) possédant une forme qui ne suggère aucun terme lexical en langue maternelle.

Exemples dans notre corpus : support - appui / – common consolidated base /assiette commune consolidée - scope (of a convention) / portée (d'une convention).

Les mots « transparents indirects » sont ceux qui ne sont pas jugés immédiatement lisibles par un lecteur débutant dans une langue étrangère. Mais ils comportent un ou des indices permettant d'en comprendre la signification au moyen de ce que nous appellerons un « mot relais » et, pour nous, également au moyen de l'origine latine du mot.

Exemples dans notre corpus : oiseaux / birds → aviculture / aviculture + → racine latine *avi-* signifiant « oiseau ». « Aviculture » est donc le mot relais et la racine latine vient ajouter une précision supplémentaire et la possibilité de trouver d'autres mots de la même famille : avicole, aviculteur.

Remarque : avec les participants, on emploiera les termes *transparents* ou *opaques*, sans entrer dans ces subtilités - qui sont cependant être utiles pour l'animateur.

[7] Eric Castagne in ELA 149, 2008/1

2. *Deuxième stratégie : le latin et autres langues-ponts pour comprendre le français*

L'anglais étant la plus romane des langues germaniques, on peut recourir au *latin* et aux *langues romanes* pour aider des anglophones à comprendre le français.

Le public auquel on a affaire est souvent cultivé et polyglotte. Ainsi un juriste tchèque ayant étudié le latin pendant ses études pourra avoir recours à cette langue ancienne comme langue-pont pour comprendre le terme « pécuniaire » en français dans l'expression : « la situation pécuniaire des fonctionnaires ». L'adjectif vient du latin *pecus, pecoris,* bétail et par suite ce qui représente une somme d'argent. De là l'évolution du sens *pecuniaris*, « qui est relatif à l'argent ».

On peut aussi avoir recours à d'autres langues romanes : dans l'expression « lever la séance », un Allemand peut ne pas connaître le verbe « lever » mais s'il a étudié l'italien et connaît le verbe « levare », il utilisera cette langue comme langue-pont pour comprendre le verbe français.

Pour toutes ces raisons, nous avons régulièrement élaboré des *tableaux de correspondance* entre les langues romanes, et même d'autres langues, pour mettre en évidence la transparence de certains mots dans les langues européennes.

Exemple :

Latin	Français	Anglais	Espagnol	Italien	Portugais
suffragium	Suffrage*	suffrage	sufragio	suffragio	sufrágio

(*Masculin dans les quatre langues romanes)

3. *Troisième stratégie : les contextes*

Les termes *cotexte* ou *contexte étroit* ou *contexte intralinguistique* désignent l'environnement linguistique contigu au terme non connu et qui permet d'en deviner le sens. Nous avons choisi d'utiliser le mot « contexte étroit », qui semble plus compréhensible par les participants.

- Exemple tiré du document 5.1 du corpus :

Dans l'énoncé : «…exposés à des risques particuliers tels que l'intimidation, le **harcèlement** et la violence… », le mot « harcèlement » pourra être deviné ou suggéré grâce au contexte étroit qui contient des termes transparents : intimidation/ intimidation et violence / violence.

Le *contexte* – employé seul – est « extralinguistique » et désigne l'environnement hors texte dans lequel la communication a lieu ou bien la thématique traitée dans l'énoncé.

- Exemple tiré du document 3.3 du corpus :

> L'énoncé suivant, simple à comprendre au premier abord, contient pourtant une forte charge contextuelle :

« … les autorités de police et de douane exercent une **simple surveillance visuelle** des véhicules de tourisme franchissant la frontière commune **à vitesse réduite**… ».

Pour mettre au jour le sens implicite contenu dans « simple surveillance visuelle » et « à vitesse réduite », il convient de connaître le contexte dans lequel l'accord de Schengen a été conclu en 1985. Après des manifestations massives des conducteurs de poids lourds aux cols alpins, qui protestaient contre les longues attentes à la frontière à cause des nombreuses formalités douanières et de police, l'Allemagne et la France ont pris l'initiative, par échange de lettres, d'autoriser l'abandon partiel des contrôles aux frontières intérieures de la Communauté européenne. La connaissance de ces faits aide à une vraie compréhension de l'énoncé ci-dessus. Toutefois, c'est un savoir partagé par les participants, mais peut-être pas par l'animateur.

Le *macrocontexte* désigne l'environnement plus large, le cadre plus général (extralinguistique, aussi) d'ordre géopolitique, culturel, juridique, etc. dans lequel s'inscrit le document.

- Exemple du macrocontexte tiré du document 3.3 du corpus qui termine la carte d'identité :

« A la signature du traité de Rome en 1957, la libre circulation des personnes est déjà prévue par le texte, mais en 1985 cette liberté n'existe toujours pas. En 1984, une grève du zèle des douaniers italiens, puis des douaniers français, confrontés à l'augmentation massive des passages aux frontières, provoque une grève des camionneurs qui paralyse le territoire.

Cinq États membres de la Communauté européenne (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg et Italie) reprennent alors l'initiative en dehors des institutions communautaires et signent le 14 juin 1985, l'Accord de Schengen, du nom d'une petite ville du Luxembourg. Cet acte relance l'abolition progressive des contrôles aux frontières communes. L'accord a été complété par la Convention d'application de l'Accord de Schengen signée en 1990 et entrée en vigueur en 1995. L'acquis de Schengen comprend une série de mesures pour compenser l'abolition des contrôles aux frontières intérieures par un renforcement de la sécurité aux frontières extérieures de l'Union, une coopération policière et judiciaire renforcées sont également mises en place. L'Agence Frontex est chargée de la sécurité et des frontières extérieures de l'UE depuis 2004. Par le traité d'Amsterdam en 1999, les normes de l'espace Schengen sont intégrées au droit de l'UE.

En 2015, l'espace Schengen compte 26 États membres représentant près de 420 millions d'habitants. Tous les États de l'UE ont adhéré à l'espace Schengen sauf le Royaume-Uni et l'Irlande. La Bulgarie, Chypre, la Croatie et la Roumanie, ont signé la convention, mais les accords n'y sont pas encore appliqués. De plus, quatre pays non membres de l'UE sont membres de Schengen : la Suisse, le Lichtenstein, la Norvège et l'Islande.

En cas de situation exceptionnelle, le contrôle aux frontières peut être rétabli de façon temporaire ».

Le rôle de l'animateur dans le recours aux contextes est délicat : d'un côté, il aura à pointer le contexte étroit dans l'intercompréhension. Mais de l'autre, il devra éviter de « raconter » en détail le contexte et plutôt favoriser le travail collaboratif pour faire émerger le macrocontexte et le contexte lors des échanges entre participants.

4. Quatrième stratégie : les tâtonnements nécessaires Utilisation de « machin/machiner »

Quand on lit un texte en langue étrangère, on rencontre souvent des termes opaques décourageants pour la poursuite de la lecture. Il faut pourtant persévérer, passer ce qui est opaque en remplaçant les termes non compris par les mots vides et passe-partout de « machin » ou « machiner » (en les mettant à la forme voulue) et ainsi poursuivre jusqu'au

bout la phrase ou le paragraphe. Au fil du texte, quelques mots peuvent alors être compris et éclairés par le contexte étroit, voir ci-dessus. En revenant sur ses pas, il est souvent possible de comprendre ou de deviner le sens.

- Exemple dans le document 3.3, extrait n°1, Article 2, ligne 4 :

Examinons l'expression «Procéder par sondage » : procéder à est déjà connu mais « sondage » est opaque. On pourra remplacer « sondage » par **« machin** » et continuer à lire le reste de la phrase. *Par tâtonnements successifs*, on essaiera de trouver un équivalent à « sondage » qui a ici le sens non pas d'enquête d'opinion mais de contrôle inopiné, d'où le terme spot check en anglais. On aurait aussi pu trouver en français : contrôles sporadiques.

5. Cinquième stratégie : un outil, la loupe

Devant un mot opaque, on peut recourir à la « loupe ». Cela consiste à décomposer le mot afin d'en découvrir soit la racine ou noyau, soit les affixes (préfixe et suffixe).

- Exemple dans le document 3.3, extrait n°1, Article 2, ligne 4 :

«Contrôles approfondis » : en mettant la loupe sur « ap-profond-is » pour le décomposer, le radical isolé « profond » ressemble à profound, qui signifie « profond » au sens figuré, pour une idée par exemple. On comprendra que les contrôles ne sont plus simplement « visuels » mais complets avec arrêt et fouille du véhicule.

Le corpus n'a pas donné lieu à un grand usage de la loupe, tant est grande la proximité entre l'anglais et le français dans ce domaine.

6. Sixième stratégie : recours aux acquis linguistiques des participants

a) Langues connues : étant donné le profil type des participants, ils peuvent s'appuyer sur leur passé d'apprentissage en langues maternelles et étrangère(s), la plupart étant déjà plurilingue. Citons le cas d'un fonctionnaire slovène (chargé de dossiers européens) qui parle le slovène (langue maternelle), le serbo-croate (langue de scolarisation de l'ancienne Yougoslavie), l'allemand (LV1), l'anglais (LV2,indispensable pour l'UE) et l'italien en raison de la proximité géographique de la Slovénie et de l'Italie, et qui apprend, de surcroît, facilement, le français !

b) Métalangage grammatical : la plupart des participants ont une certaine pratique du métalangage grammatical et savent repérer *un nom, un adjectif, un adverbe, un verbe*, etc. De ce fait, ils apprendront facilement à reconnaître et à mémoriser des structures grammaticales récurrentes, des temps régulièrement utilisés, des constructions proches de l'anglais ou de langues connues. Ainsi il pourra leur être demandé de repérer dans un énoncé les verbes, ou bien de retrouver dans les *phrases complexes* la *phrase de base* et les autres composantes. Exemple tiré du document 5.2. :

Le Conseil de Sécurité ***exhorte***

les États membres

à prendre les mesures voulues

La phrase de base est encadrée en noir et les deux subordonnées circonstancielles qui complexifient la phrase sont encadrées en bleu. Le verbe « exhorter » est toujours suivi de la préposition « à » repérable en gras dans les deux encadrés en noir.

pour que les auteurs de crimes commis… aient à rendre des comptes,

et **à** mener des enquêtes impartiales, indépendantes et efficaces sur le territoire relevant de leur juridiction

On remarque le mot de liaison/subordonnant « pour que » employé deux fois exprime le but et il est toujours suivi du subjonctif.

pour qu'ils [les auteurs de crimes] soient poursuivis en justice ;

De plus, facilitant davantage encore leur approche des documents, les participants ont en commun une connaissance du *discours juridique* pratiqué en anglais. Il conviendra de mettre en valeur les spécificités du discours juridique français dans le corpus qui répondront en écho presque parfait à celles du discours juridique anglais. Un exemple simple avec l'emploi systématique de l'adjectif « présent » antéposé en français et en anglais, bien sûr : Le présent traité / the present Treaty – La présente Convention entrera en vigueur…/the present Convention shall enter into force…

Les participants apprendront à mobiliser toutes ces connaissances antérieures pour améliorer leur réception écrite et comprendre les textes de leur domaine. Voir point 3.2 ci-dessus.

En conclusion, *la mise en synergie de toutes ces stratégies* ajoutée à une utilisation de l'écoute orale des documents doit amener les participants à atteindre l'objectif du module : parvenir à lire et à comprendre de façon autonome leurs écrits professionnels et au delà à continuer leur apprentissage du français.

La rubrique **« La vie des mots »**

Les textes et contextes du module sont quelque peu austères, et cette rubrique est là pour « instruire et plaire », pour stimuler aussi la mémoire en accompagnant les savoirs ou les formes à retenir de l'histoire du mot, ou de brèves anecdotes qui apporteront un peu de « respiration » aux séquences du module.

Ayant pris le parti de considérer le latin comme une seconde langue-pont favorable à l'intercompréhension, nous avons systématiquement expliqué comment un terme d'origine latine a évolué vers le français ou l'anglais. Nous avons indiqué l'étymologie chaque fois que

BY NC ND

cela était possible ou qu'elle nous a paru intéressante. Nous avons aussi essayé de montrer simplement comment un mot latin ou médiéval était passé du français à l'anglais, comment le sens du terme avait évolué avec le temps et comment d'autres termes avaient été créés. Cette rubrique explique aussi les décalages et les glissements de sens de sens qui ont pu se produire entre termes proches.

Pour compléter ces explications, un tableau présente, quand cela est pertinent, le même terme dans les autres langues romanes et parfois en allemand et dans d'autres familles de langues.

Exemple : *eligere, electum*

Latin	Français	Anglais	Espagnol	Italien	Portugais
elect-um *eligere*	élection* élire	election to elect	elección elegir	elezione eleggere	eleição eleger

(* Féminin dans les quatre langues romanes)

On notera que chaque fois qu'apparaît un verbe latin, sont signalés en même temps le mode infinitif du verbe et le « supin », autre mode qui a disparu en français mais sur lequel le latin construisait le participe passé. Exemple : *scribere, scriptum – incipere, inceptum – resolvere, resolutum car* toutes ces formes verbales ont été fécondes et ont donné naissance à une infinité de termes dans toutes les langues romanes et en anglais.

Chaque fois que nous utilisons un nom en latin, nous donnons en même temps la forme du *nominatif* et de l'a*ccusatif*, voire du *génitif,* ces cas ayant été à la base de l'évolution ou de la création de quantité de mots en français et en langues romanes. Ainsi, par exemple, du substantif au nominatif, *homo*, et du même substantif à l'accusatif, *hominem*, sont issues deux formes : le pronom indéfini « on » (de *homo,* « hom » en ancien français, devenu « on ») et « homme » (de *hominem*).

Nous signalerons aussi, si nécessaire, l'existence de « doublets », mots forgés à partir d'un même mot latin, l'un par évolution normale dite vulgaire et le second par création volontaire dite savante : *hospitalem*, pour hôtel et hôpital, par exemple notamment au 16e siècle.

La référence au latin ne doit pas effrayer l'animateur qui ne l'aurait jamais étudié, c'est une compétence qu'il apprendra à construire au fur et à mesure du module.

La rubrique **« Autres emplois »**

« La vie des mots » est souvent suivie d'un tableau **« Autres emplois de … »**

Des exemples d'utilisation différente de termes sont donnés en français et en anglais, avec, dans certains cas, l'utilisation en français général et en français spécialisé.

FR	EN
L'insertion d'une annexe dans un document est autorisée.	The **insertion** of an annex in a document is permitted.
L'insertion sociale et économique est une priorité.	Social and economic **inclusion / integration** is a priority.
L'insertion est le processus qui permet aux professeurs récemment diplômés de s'adapter à leur nouveau rôle.	**Induction** is the process which helps newly certified teachers to adapt to their new roles.

L'utilisation différenciée en français et en anglais du mot « insertion »/insertion nous permet d'introduire momentanément le terme peut-être non connu de « sémème » qui, en linguistique, désigne un mot envisagé dans ses différents sens : un sémème comporte un faisceau de sens, appelés ***sèmes*.*** Par commodité, et pour éviter la polysémie du mot « sens » justement, on a utilisé à diverses reprises ce terme de « sème(s) », qui n'est pas difficile à comprendre. Ainsi, on note que les sèmes (ou traits sémantiques) du mot « insertion » en français ne sont que partiellement repris dans insertion qui ne désigne que le fait d'ajouter une annexe dans un document. Dans les deux autres mots anglais (inclusion – induction) traduits en français par « insertion », ce sème commun a disparu.

La rubrique **Langue et discours**

La rubrique **Langue et discours** est destinée à donner au corpus un éclairage grammatical, textuel et discursif consistant à souligner un fonctionnement particulier de la langue qui porte non pas seulement sur une phrase ou un bref segment d'énoncé, mais sur un paragraphe ou sur le texte tout entier. Nombre de points de langue traités seront en liaison avec les particularités du discours juridique.

Il ne s'agit pas de faire de longs commentaires ni d'imposer systématiquement des exercices, mais de signaler ponctuellement que telle particularité peut devenir une *régularité* propre aux documents du corpus, si elle apparaît de façon récurrente. L'acquisition de ces régularités dans la grammaire que se construit progressivement chaque participant permet de favoriser et d'accélérer la compétence de lecture en autonomie dans une langue étrangère, en l'occurrence le français.

L'animateur devra se familiariser avec les spécificités essentielles du discours juridique appliqué ici au droit international. En effet, ces caractéristiques ne sont pas exactement les mêmes dans d'autres domaines du droit.

Voici la liste des principales caractéristiques discursives de ce corpus :

- Le discours juridique est le plus souvent le produit d'une énonciation dépersonnalisée : on ne trouve ni JE ni TU, tout en « distance ».

- On peut remarquer que la communication est le plus souvent :
  - générale, neutre, impersonnelle,
  - informative
  - normative, formelle,
  - parfois argumentative/explicative
  - et (toujours) injonctive.

Ces caractéristiques se traduisent par un rituel d'écriture, un rituel de présentation, un rituel typographique qui, loin de paraître difficiles aux participants du module, les met au contraire en confiance puisque ces rituels sont reproduits dans toutes les langues officielles des institutions : ils se sentiront donc en terrain connu devant les documents distribués.

On rencontrera de **nombreuses marques spécifiques** :

1. L'usage de certaines **entailles typographiques,** telles que lettres capitales, italiques, caractères gras, guillemets, parenthèses qui ont toutes une signification particulière, est signalé dans les fiches accompagnant chaque document :

   L'Assemblée générale, Rappelant sa résolution…, *Consciente* du rôle déterminant… (document 5.1).
   « Les Gouvernements du ROYAUME DE Belgique, de la RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'Allemagne… » (document 3.3)[8].

2. L'emploi de **structures passives impersonnelles** sans complément d'agent (qui est en fait le vrai « sujet » logique et qui est toujours sous-entendu).

   Exemple : « Il a été convenu à Doha que les premiers éléments de l'accord seraient prêts à la fin de 2014. » (Document 8.1.1, paragraphe 20).

3. L'emploi de **constructions impersonnelles** : pronom *il* suivi d'un verbe à la 3e personne du singulier.

   - Exemple : « Il importe de faire en sorte que les informations qui leur sont transmises par ces allégations soient utiles, compréhensibles et dignes de foi… ».

4. L'emploi récurrent des temps suivants (appelés aussi **temps du discours** *versus* temps du récit) : *le présent, le passé composé et le futur simple de l'indicatif*.

   Ces temps peuvent prendre, en contexte, des valeurs particulières (injonctive par exemple). On remarque qu'au passé composé répond en anglais le present perfect. Notons que le passé composé français a cette particularité d'*ancrer l'action à la fois dans le passé et dans le présent*. Exemple : « Il a été décidé », c'est-à-dire qu'une décision a été prise à une date donnée mais le résultat de la décision apparaîtra dans les jours ou les mois suivants. C'est pourquoi le verbe « décider » est souvent au passé composé.

[8] Antoine COMPAGNON, 1979 *La seconde main ou l'art de la citation,* Paris : Éditions du Seuil, p.40.

5. L'usage fréquent de **l'inversion du sujet** : elle s'explique soit par un souci de mise en relief en inversant l'ordre canonique d'une longue phrase, soit pour éviter de finir une phrase par un verbe monosyllabique.

   - Exemple : « Sont prévues des mesures visant à faire suite à la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes, une proposition de recommandation du Conseil sur l'insertion des chômeurs de longue durée, ainsi que des mesures en faveur du développement des compétences. » (Document 2.3.1, paragraphe 2, page 2, Langue et discours).

6. L'emploi de **marques de négation et de restriction** à valeur conditionnelle : « *sauf, à moins que, sous réserve de ou que …* ».

   Exemple : document 4.3.1, Règlement intérieur du Parlement européen, article 50 : « Sauf opposition d'au moins un dixième des membres de la Commission, le président de la commission présente au Parlement un rapport portant sur… ».

7. Le recours fréquent à la **reprise anaphorique** est reconnaissable à l'emploi des mots de reprise suivants : les démonstratifs (adjectifs et pronoms), les déterminants *le, la, les* à forte valeur ostensive – on montre le mot qui suit – (*par la présente ou la présente directive),* des adverbes *de lieu (ci-après, ci-dessous),* ou encore, des adjectifs/pronoms relatifs composés *(lequel, laquelle, lesquels,* etc. *auquel, auxquels,* etc. *desquels, desquelles*…) ou au moyen de mots tels que par exemple : *ledit + nom, ladite + nom, susdit +nom, dudit + nom, de la dite + nom, laquelle + nom* – exemple *laquelle convention,* précédé d'une virgule).

   Toutes ces formulations servent à rappeler, répéter, reprendre un terme ou un segment d'énoncé antérieur ; c'est un processus textuel de *reprise anaphorique* auquel recourt expressément le discours juridique, très attaché à la cohérence des textes dans son exigence d'être compris de tous et d'éviter toute ambiguïté. La reprise anaphorique en français fonctionne à peu près de la même manière que la reprise anaphorique en anglais, du moins dans les documents de notre corpus.

8. Dans le discours juridique, il existe différentes sortes de **modalités**. Nous en avons pointé deux dans le corpus : des *modalités déontiques*[9] (*deon, deonto*s en grec : devoir, obligation), expression de l'obligatoire, de l'ordre, du conseil et la *modalité appréciative*, expression d'un jugement de valeur ou affectif :

- **la modalité de l'obligatoire** (ou celles de l'interdit ou du permis ou du facultatif) se traduit par l'apparition dans les textes de :

   - ***devoir*** ou ses variantes : *il faut, être tenu à, contraindre à,*

[9] On appelle « **modalité** », selon Charles BALLY, linguiste français du début du XXe siècle, « la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit », ce qui lui permet de poser un rapport entre le *dictum*, contenu représenté, et le *modus*, ce qui en est dit.

- l'emploi du **présent à valeur obligatoire** (présent injonctif),
- l'emploi du **futur à valeur obligatoire** (futur injonctif),
- *il est interdit, ne pas pouvoir*,
- *il est permis de, avoir le pouvoir de,* ou *pouvoir, avoir la possibilité.*

- **la modalité appréciative** se traduit par l'expression d'un jugement sur un plan moral ou affectif :

- Exemple : document 5.1, Ligne 11

« Nelson Rolihlahla Mandela a apporté une contribution exceptionnelle à l'avènement d'une Afrique du Sud non raciale, non sexiste et démocratique … ».

9. Autres caractéristiques

- L'emploi récurrent du participe présent par exemple dans les « considérant » qui ont une valeur causale.

Exemples : « AYANT À L'ESPRIT…, RECONNAISSANT…, NOTANT…,

Et la création de nombreux noms à partir du participe présent.

- L'emploi récurrent et spécialisé d'indéfinis tels que « aucun », « tout » et « chacun » (document 8.1.).

- L'emploi de locutions figées, souvent en lettres capitales dans les textes :

Exemple : EN FOI DE QUOI, les représentants des Gouvernements… (document 3.3.1, article 33, Accord de Schengen, 1985).

N.B. Le métalangage employé ci-dessus sera repris et expliqué à la fin, dans l'annexe intitulée « Métalangage utilisé dans le module ». Il peut et doit être simplifié lors des séquences de travail en présentiel, mais il nous semble indispensable que les animateurs fassent un effort pour comprendre les raisons de son utilisation, car une vision plus « courte » des documents du corpus ne saurait en rendre tout l'intérêt et la grande spécificité.

ÉTAPE 3 - DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

C'est l'étape qui clôt chaque dossier et dans laquelle sont proposés des documents divers, susceptibles de susciter remarques, lectures et débats. Certains dossiers n'en comportent pas et il sera loisible à l'animateur d'ajouter ce qui lui semble présenter de l'intérêt. Dans les exemples ci-dessous, les documents complémentaires se trouvent après les quatre premiers documents et numérotés à la suite. Exemples :

- Document 1.2.5. Fiche récapitulative - ABRÉVIATION – SIGLE – ACRONYME ;
- Document 5.2.5., 5.2.6., 5.2.7 - des textes d'accompagnement des documents étudiés ;
- Document 6.3.7. Guide de rédaction des textes législatifs.

4.4. La question de l'évaluation

L'intercompréhension ne constitue pas réellement une nouvelle « méthode » d'enseignement. Les personnes appelées à animer ce module pourront, si elles travaillent en milieu universitaire, introduire, avec modération, des activités applicatives permettant éventuellement d'attribuer une note.

A notre avis*, les exercices lacunaires* et *les questionnaires à choix multiples* fort répandus en FLE n'ont pas grande place dans l'approche que nous proposons, même si les animateurs peuvent concevoir eux-mêmes ces formes d'évaluation.

L'évaluation formative passera par les participants qui pourront vérifier tout au long du module, document après document, leurs progrès et leur facilité à lire. Les documents complémentaires qui accompagnent chaque dossier ou ceux trouvés sur les sites institutionnels de la bibliositographie serviront à mesurer leurs progrès en intercompréhension.

Quant à *l'évaluation sommative*, elle se fera en situation authentique, hors module, quand les participants, forts de leur nouvelle compétence, et devenus *autonomes*, n'hésiteront pas à lire en français les documents circulant dans les réunions internationales.

***